Image not found or type unknown

Question à propos du Testament olographe

Par **Nourit**, le **07/08/2016** à **12:50**

Bonjour,
Je vis en concubinage.
Je n'ai pas d'enfant et ne compte pas en avoir.
J'ai un seul frère, décédé, qui a 2 enfants.
Mes deux parents sont encore vivants.
Si je souscrit à un testament qui institue mon concubin comme légataire universel, cela signifie-t-il que mes parents, neveux et nièces seront totalement écartés de ma succession ?
Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés